



SOCIÉTÉ DES AGRÉGÉS DE L'UNIVERSITÉ

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Assemblée générale de la Société des agrégés

L'association a souhaité rappeler les principes fondamentaux du concours, la nécessité de mieux considérer les agrégés dans leur rôle, leur affectation et leur carrière et s'est prononcée pour une réflexion ambitieuse sur l'avenir de l'agrégation.

Paris, le 12 juin 2017 – La Société des agrégés de l'Université s'est réunie le 10 juin 2017 à Paris.

L'Assemblée générale a adopté le rapport moral et le rapport financier à une large majorité, renouvelant sa confiance au Bureau et au Comité élus en 2016.

Elle a approuvé les orientations menées par le Bureau : promotion constructive de l'agrégation, prises de position fermes sur la réforme du collège et le PPCR qui n'excluent pas le dialogue. Elle soutient l'action en faveur des agrégatifs sous la forme de l'Atelier de l'agrégation, créé en 2015 pour accompagner les étudiants dans leur préparation.

Elle a ensuite adopté un vœu sur la défense et la promotion de l'agrégation, destiné au Président de la République et au nouveau gouvernement.

Ce vœu réaffirme des principes forts : un concours à la fois exigeant et ouvert, une formation pratique bienveillante et préservant la liberté pédagogique, le rôle spécifique irremplaçable des agrégés, des perspectives de carrières plus nombreuses.

Insistant sur le rayonnement national et international de l'agrégation, l'Assemblée générale a rappelé qu'elle était prête à une réflexion – pourvu qu'elle soit ambitieuse et donc respectueuse de l'histoire et de l'excellence de l'agrégation – sur le concours, ses objectifs et ses débouchés.

Texte intégral du vœu en ligne sur la page d'accueil : www.societedesagreges.net

Atelier de l'agrégation : www.societedesagreges.net/atelier

Contact presse : Blanche Lochmann présidente – 07 89 24 56 24

Fondée en 1914 pour défendre les intérêts des agrégés, la Société des agrégés de l'Université promeut un enseignement équitable, exigeant et républicain. Elle porte un regard attentif sur l'actualité législative et réglementaire. Elle a développé une expertise en matière de droit de l'éducation. Elle apporte des conseils à ses adhérents ainsi qu'un soutien dans leurs démarches administratives. Son action bénéficie des hautes compétences de ses membres, qui exercent dans l'enseignement public (secondaire et supérieur), dans l'enseignement privé, dans la haute administration ou dans le secteur privé. Depuis 1948, les statuts veillent à l'observation de la parité entre hommes et femmes dans la composition du Bureau et du Comité.